

CALENDRIER TRANSMIS PAR L'ADMINISTRATION

HARMONISATION INDEMNITAIRE

CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE DES MESURES DU GT OS DU 23 JUIN 2009

| Fiche du GT du 23 juin 2009 | Populations concernées | Catégories | Éléments de calendrier |
|--|--|---|--|
| <p style="text-align: center;">Fiche n°1 – Personnels des Ecoles</p> | <p>☞ Personnels exerçant des fonctions administratives, informatiques ou d'enseignement dans les établissements de formation et les enseignants des CIF et de leurs antennes</p> | <ul style="list-style-type: none"> • IP et IDEP de la filière fiscale, un complément d'expertise étant requis pour les RP-TP de la FGP Les personnels <u>des deux filières</u> dont les grades et échelons sont détaillés ci-après : <ul style="list-style-type: none"> • agents de catégorie A : inspecteurs • agents de catégorie B : <ul style="list-style-type: none"> - contrôleurs principaux au 1^{er} échelon ; - contrôleurs de 1^{ère} classe du 1^{er} au 2^{ème} échelon ; - contrôleurs de 2^{ème} classe du 1^{er} au 8^{ème} échelon. • agents de catégorie C <ul style="list-style-type: none"> - AAP de 2^{ème} classe du 1^{er} au 4^{ème} échelon ; - AA de 1^{ère} classe du 1^{er} au 5^{ème} échelon en IDF ; - AA de 1^{ère} classe du 1^{er} au 4^{ème} échelon hors IDF. | <p style="text-align: center;">Ajustement en paie de novembre 2009 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009</p> |
| <p style="text-align: center;">Fiche n°2 – Agents exerçant des fonctions en administration centrale</p> | <p>☞ Personnels exerçant en administration centrale (administratifs et informaticiens)</p> | <ul style="list-style-type: none"> • personnels <u>administratifs</u> de catégorie A de la FGP • personnels <u>informaticiens</u> des services centraux <u>des deux filières</u> dont les grades et échelons sont détaillés ci-après : <ul style="list-style-type: none"> - agents de catégorie A (analystes, chefs de projet ou PSE) ; - contrôleurs principaux au 1^{er} échelon ; - contrôleurs de 1^{ère} classe du 1^{er} au 2^{ème} échelon ; - contrôleurs de 2^{ème} classe du 1^{er} au 8^{ème} échelon ; - AAP de 2^{ème} classe du 1^{er} échelon au 4^{ème} échelon ; - AA de 1^{ère} classe du 1^{er} au 5^{ème} échelon en RIF ; - AA de 1^{ère} classe du 1^{er} au 4^{ème} échelon en HIDF. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajustement en paie de novembre 2009 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009 (personnels administratifs) ▪ Ajustement en paie de décembre 2009 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009 (personnels informaticiens) |

| Fiche du GT du 23 juin 2009 | Populations concernées | Catégories | Éléments de calendrier |
|---|--|---|---|
| Fiche n°3 - Informaticiens | ☞ Personnels exerçant des fonctions informatiques en <u>services déconcentrés</u> | <ul style="list-style-type: none"> • IDEP de la filière fiscale ; • RP-TP de la filière gestion publique ; • Ensemble des agents A, B et C des deux filières. | Ajustement en paie de décembre 2009 avec effet rétroactif au 1 ^{er} janvier 2009 |
| | ☞ Personnels exerçant des fonctions informatiques en administration centrale | Cf. Fiche n°1 et n°2. | |
| | ☞ Ateliers de finition ou de scannage des CSI, du SDNC et des ateliers d'édition-façonnage des DIT | <ul style="list-style-type: none"> • Ensemble des agents de catégorie C des deux filières. | |
| | ☞ Personnels informaticiens et administratifs affectés au Centre Editique de Meyzieu | <ul style="list-style-type: none"> • Ensemble des agents informaticiens et administratifs de catégories A, B et C. | |
| Fiche n°4 – Cadres supérieurs | ☞ Cadres supérieurs de la filière fiscale | <ul style="list-style-type: none"> • Directeurs départementaux ; • Directeurs divisionnaires en administration centrale ; • DIRDIV et IP chargés de mission auprès de l'ex-MEL ; • IP & IDEP. | Paie de juillet, août et septembre 2009 avec effet rétroactif au 1 ^{er} janvier 2009 |
| Fiche n°5 – Comptables | ☞ Comptables | <ul style="list-style-type: none"> • <u>FF</u> : CSC de 1^{ère} catégorie et 1^{ère} sous groupe ; IDEP de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} classe ; • <u>FGP</u> : CSC 1^{ère} section 1^{ère} catégorie groupe 2 et 2^{ème} catégorie ; CSC de 2^{ème} section 1^{ère} catégorie groupe 1 et 2 et 2^{ème} catégorie. | Mise en œuvre en paie de décembre 2009 avec effet rétroactif au 1 ^{er} janvier 2009 |
| Fiche n°6 – Centres d'encaissement et redevance | ☞ Agents des centres d'encaissement et agents chargés des opérations de contrôle de la redevance | <ul style="list-style-type: none"> • Ensemble des agents de catégories A, B et C concernés de la filière gestion publique. | Mise en œuvre en paie de septembre 2009 avec effet rétroactif au 1 ^{er} janvier 2009 |

| Fiche du GT du 23 juin 2009 | Populations concernées | Catégories | Eléments de calendrier |
|---|---|---|--|
| Fiche n°7 – Agents mis à disposition (MAD) | ☞ Agents mis à disposition | <ul style="list-style-type: none"> • Ensemble des agents de cat. A, B et C de <u>la filière fiscale</u> attributaires du régime indemnitaire dit "intermédiaire" ; • Agents des deux filières attributaires d'un régime de MAD en centrale, appelés à être alignés sur le régime MAD en centrale le plus favorable ; • Ensemble des agents de cat. A, B et C de <u>la filière gestion publique</u> MAD d'un organisme local et attributaires du régime standard, appelés à être alignés dans les mêmes conditions que leurs collègues des services déconcentrés. | Mise en œuvre en paie de décembre 2009 avec effet rétroactif au 1 ^{er} janvier 2009 |
| Fiche n°8 – Stagiaires | ☞ Stagiaires des Ecoles de formation initiale | <ul style="list-style-type: none"> • Indemnitaire : stagiaires de cat. A et B <u>des deux filières</u>, selon l'origine du concours (interne / externe) et le taux de l'indemnité de stage, pendant la période de <u>stage théorique</u> • <u>FGP</u> : stagiaires de cat. A, B et C pendant la période de stage théorique (remboursement domicile / lieu de travail) • <u>FGP</u> : stagiaires de cat. B stage théorique et pratique (indemnités de stage sur la base de mois de 30 jours) | Mise en œuvre en paie de janvier 2010 avec effet rétroactif au 1 ^{er} janvier 2009 |
| Fiche n°9 – Equipes de remplacement ou de renfort | ☞ Agents des échelons départementaux de renfort et d'assistance (EDRA), des équipes de renfort en résidence (ERR) et des équipes de renfort départemental (ERD) | <ul style="list-style-type: none"> • <u>FF</u> : ensemble des agents de cat. A, B et C des EDRA ; • <u>FGP</u> : ensemble des agents de cat. A, B et C des ERR, des ERD et des agents enquêteurs | Mise en œuvre en paie de décembre 2009 avec effet rétroactif au 1 ^{er} janvier 2009 |
| Fiche n°10 – Indemnités de caisse | ☞ Agents exerçant des fonctions de caissier | <ul style="list-style-type: none"> • Extension aux contrôleurs principaux de la FGP ; • Agents de cat. B (dont contrôleurs principaux) et C de la filière fiscale exerçant les fonctions de caissier en SIP. | Mise en œuvre en paie de décembre 2009 avec effet rétroactif au 1 ^{er} janvier 2009 |